



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Permabond 2012

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Permabond 2012

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Permabond Engineering Adhesives Ltd.
Wessex Way
Colden Common
Winchester
Hampshire. SO21 1WP
United Kingdom
Tel: +44 (0)1962 711 661
Fax: +44 (0)1962 711 662
info.europe@permabond.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC UK: +(44)-870-8200418 CHEMTREC US: 800-424-9300 (CCN: 829878)

Numéro d'appel d'urgence national CHEMTREC France: +(33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

Mentions de mise en garde EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Aucunes dans les conditions normales. Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Commentaires sur la composition Aucun composant ne nécessite d'être listé.

Permabond 2012

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	A son contact, le produit peut causer que les lèvres se collent instantanément. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
Contact cutané	Au contact du produit, la peau collera à elle-même immédiatement. Ne pas tenter de retirer soit les vêtements contaminés soit le produit de la peau car la peau adhérente pourrait facilement se déchirer. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec d'eau ou une solution oculaire pendant 10 mn. Rincer à l'eau si les paupières collent et consulter un médecin. Ne pas tenter de décoller la peau collée. L'adhésif solidifié ne colle pas aux surfaces des yeux mais peut causer des lésions dues à l'abrasion.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
Ingestion	A son contact, le produit peut causer que les lèvres se collent instantanément.
Contact cutané	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.
Contact oculaire	Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	PEAU COLLÉE. Écarter doucement la peau, en partant d'un coin de la zone collée. Cela peut être facilité en utilisant de l'eau savonneuse chaude. YEUX COLLÉS. NE PAS utiliser de force pour écarter les paupières. Appliquer une compresse trempée dans de l'eau chaude et laisser les yeux se séparer.
------------------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
---------------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les chiffons utilisés pour essuyer les déversements peuvent provoquer une polymérisation rapide du produit, qui peut générer une chaleur suffisante de allumer la chiffon.
Produits de combustion dangereux	Se décompose sous l'action de la chaleur en dégageant des vapeurs toxiques d'oxydes d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'hydrogène cyanuré (acide cyanhydrique - HCN).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.
Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air, des gants et des lunettes de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	---

Permabond 2012

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Essuyer les petits déversements avec un chiffon et ensuite saturer le chiffon immédiatement avec de l'eau pour polymériser l'adhésif. Attention! Les chiffons contenant de l'adhésif peuvent entraîner une inflammation spontanée s'ils ne sont pas saturés d'eau. Pour les déversements importants, inonder la zone affectée en utilisant d'eau. Lorsque l'adhésif a durci, retirer la pellicule ainsi formée au grattoir.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Toujours remettre le capuchon après l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec et frais. Maintenir les conteneurs verticaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Adhésif.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

La ventilation normale (mécanique) de la pièce doit être adéquate lors d'un travail avec de petites quantités du produit. Prévoir un extracteur d'air mécanique localisé pour toute activité avec de grandes quantités du produit ou si nécessaire pour le confort des travailleurs.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166

Permabond 2012

Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374. Pour une exposition jusqu'à 4 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: ≥ 0.4 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0.5 heures. Pour une exposition jusqu'à 8 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: ≥ 0.4 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée.

Autre protection de la peau et du corps

Porter un bleu de travail ou une blouse

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Respecter les mesures de protection et d'hygiène industrielles.

Protection respiratoire

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Filtre à vapeurs organiques. Type A. (EN14387)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Gel
Couleur	Incolore.
Odeur	Acre.
pH	Non applicable.
Point de fusion	Non applicable.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	$>100^{\circ}\text{C}$
Point d'éclair	$> 100^{\circ}\text{C}$
Taux d'évaporation	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	~ 0.3 mbar @ 25°C
Densité de vapeur	Non applicable.
Densité relative	1.1
Densité apparente	Non applicable.
Solubilité(s)	Durcit au contact de l'eau. Insoluble dans l'eau. Miscible aux matériaux suivants: Solvants organiques.
Coefficient de partage	Non applicable.

Permabond 2012

Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	≈100000 mPa s @ 23°C Thixotropic
Propriétés comburantes	Non applicable.

9.2. Autres informations

Composé organique volatil Ce produit contient au maximum <3 % de COV. Conformément à la directive 2004/42/CE

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Le produit réagit avec l'eau en dégageant une forte chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Des réactions avec les produits suivants peuvent générer de la chaleur: Eau Alcools. Bases. Amines.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Ne jamais verser de l'eau directement dans le produit - cela peut entraîner une réaction violente.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eau. Amines. Alkali. Alcools.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Chauffer peut générer les produits suivants: Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO_x). Cyanure d'hydrogène (HCN).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques D'après la législation européenne, les cyanoacrylates ne sont pas classés comme pouvant entraîner une sensibilisation; ce risque est improbable en raison de la polymérisation rapide du produit au contact de l'humidité. Cependant, "l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists" (ACGIH) a signalé quelques cas limités de sensibilisation dermique et respiratoire. Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées aux allergies.

Inhalation Considéré avoir un faible risque par inhalation aux températures normales du poste de travail. Peut provoquer une gêne.

Ingestion A son contact, le produit peut causer que les lèvres se collent instantanément.

Contact cutané Au contact du produit, la peau collera à elle-même immédiatement. Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

Contact oculaire Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations. Au contact du produit, les paupières se collent. Les vapeurs sont lacrymogènes.

Permabond 2012

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Aucun effet néfaste sur l'environnement aquatique connu.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques Non disponible.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Non disponible.

Toxicité aiguë - terrestre Non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

Demande biologique en oxygène Inconnu.

Demande chimique en oxygène Inconnu.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Non applicable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit durcit en une substance solide, immobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires, nationales et locales. Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette même après la vidange.

Méthodes de traitement des déchets Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Classe déchet 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Indications de transport routier Non classé

Indications de transport ferroviaire Non classé

Permabond 2012

Indications de transport maritime Non classé

Indications de transport aérien S'applique uniquement aux contenants intérieurs >500ml.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	Pas applicable
N° ONU (IMDG)	Pas applicable
N° ONU (ICAO)	3334
N° ONU (ADN)	Pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	Pas applicable
Nom d'expédition (IMDG)	Pas applicable
Nom d'expédition (ICAO)	AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S. (contains 2-methoxyethyl 2-cyanoacrylate)
Nom d'expédition (ADN)	Pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe/division ICAO	9
----------------------	---

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ICAO)	III
---------------------------	-----

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes dans les conditions normales.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
--	-----------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales	No. tableau des maladies professionnelles: 66
----------------------------	---

Permabond 2012

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

Document d'orientation

Workplace Exposure Limits EH40.
Introduction to Local Exhaust Ventilation HS(G)37.
CHIP for everyone HSG228.
Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.
Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 24/05/2018

Révision 6

Remplace la date 27/10/2017

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.